

# Conseil Municipal

## Du 09 Mai 2016

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 70  
En exercice : 69  
Qui ont pris part à la délibération : 54

Date de Convocation : 03 Mai 2016

Date affichage : 13 Mai 2016

L'an deux mil seize, le 09 Mai à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GODET, Maire d'Argentonay.

**Etaient présents :** ARNAULT Alain, BAUDRY Murielle, BESNARD Sandra, BILLEAUD Laurent, BILLY Colette, BODET Joël, BODET Yvonne, BONNIN Mylène, CASSIN Armelle, CHIRON Georges, CLIDIÈRE Jean-Roger, DANDRES Bernard, DAVID Catherine, de TROGOFF Gaëtan, DURAND Jacques, FABIEN Ariel, FARDEAU Adeline, FILLON Sébastien, GARREAU François, GAZEAU Jean-Louis, GIRAULT Robert, GOBIN Laurent, GODET Fabien, GODET Jean-Paul, GODET Stéphane, GRIMAUULT Jean-Paul, GUIGNARD Isabelle, GUILLOTEAU Michel, LABORDE Quentin, LANDAIS Valérie, LAVAUD Martine, LERIQUE François, MABILAIS Béatrice, MARTIN Jeannine, MENARD Rémy, MENARD Yannick, METIVIER Nathalie, MUSSET Nicole, NIORT Marie, NIORT Stéphane, NOEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PIERROIS Marie-Catherine, PILOTEAU Pascal, PRAUD Francine, PROUST Annick, RAIMBAULT Emilie, RAUCH Claude, ROCHAIS Claude.

**Etaient absents représentés :** CHIRON Laëtitia ayant donné pouvoir à Georges CHIRON, FAVRELIÈRE Julie ayant donné pouvoir à Murielle BAUDRY, MENUAULT Hugues ayant donné pouvoir à Stéphane NIORT, AUDOUIN Pascal ayant donné pouvoir à Rémy MENARD, DESCHAMPS Jérôme ayant donné pouvoir à Mr Laurent GOBIN.

**Etaient absents excusés :** RABILLOUD Héléne, BECOT Alain, BOUTET Sophie, BROSSARD Thierry, DUFOUR Nadine, GENTY Simon, GERARD Martine, GOUBEAU Sonia, GAURY Noël, GRELLIER Christine, LAVILLONNIÈRE Sébastien, LOGEAS Jean-Paul, PAINEAU Marjorie, OLIVIER Jean-Luc.

**Etaient absents :** BARON Sébastien,

**Secrétaire de séance :** Sandra BESNARD

### **Présentation de l'Association des « 3A »**

Mr James HERVE, Président de l'association des 3 A, est convié pour présenter l'association.

***Les 3A, c'est :***

- l'organisation de randonnées mensuelles et de séjours de randonnées
- le balisage des sentiers, la création de fiches de randonnées
- la découverte guidée de la cité en été : les Balades du Jeudi soir
- des visites à thèmes selon la demande toute l'année
- la co-organisation du Marché des Producteurs de Pays au mois d'août
- la participation au Festival des Arts en Terre d'audace
- les Journées européennes du patrimoine
- le travail de mémoire : collecte d'archives et de témoignages
- l'organisation d'expositions liées à l'histoire locale.....

***Début de la séance à 20h30.***

***Avant d'ouvrir la séance, Mr le Maire fait observé une minute de silence à la mémoire de Mr Bertrand BORRA, conseiller municipal, décédé le 03 Mai dernier.***

- ***Mr le Maire nomme comme secrétaire de séance Mme Sandra BESNARD.***
- ***Le Conseil Municipal adopte le Compte rendu du dernier Conseil Municipal, à l'unanimité.***

## Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

Concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Les décisions prises sont les suivantes :

Nature de la décision	Date des devis	Entreprise	Montant TTC
Fleurs – Plants -	16/03/2016	Fleuron d'Anjou	581,00€
Fleurs – Plants -	16/03/2016	Fleuron d'Anjou	798,03€
Tuyaux de traversée de route	30/03/2016	Espace Emeraude	749,30€
Trousse Pharmacie – Ecole de Moutiers -	05/04/2016	Sécurimed	107,53€
Dés herbants Argentonnay	07/04/2016	CAVAC	1506,68€
Alarme Mairie	11/04/2016	SARL Onillon	1 433,58€
Piquets écorce – Place du 04 Août -	12/04/2016	Gamm Vert	291,48€
Vaisselle – Cantine de Moutiers -	18/04/2016	Henri Julien	137,02€
Engrais Gazon – La Chapelle Gaudin -	18/04/2016	Espace Emeraude	749,30€
Dés herbage Mécanique	20/04/2016	ADAPEI	2880,00€
Rampes pour tondeuse autoportée	20/04/2016	BROSSARD MOTOCULTURE	400,00€
Fléaux pour Broyeur	25/04/2016	SEPAMAC	507,39€
Passage piétons Ecole du Chat Perché -	03/05/2016	Syndicat de voirie	249,86€
Fermes portes	03/05/2016	SMCC	280,80€
Feu d'artifice 14/07/2016	03/05/2016	FILLON	1.100,00€
Feu d'artifice 05/08/2016	03/05/2016	FILLON	1.900,00€

### 1- Délibérations concernant le droit de préemption urbain

La commune d'Argenton Les Vallées est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme et bénéficie ainsi d'un droit de préemption simple pour les zones urbanisées. Aussi, lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

- **Décision 2016-011 du 12/04/2016: non préemption sur DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) 5, Rue de La Liberté - Boësse -.**
- **Décision 2016-012 du 19/04/2016: non préemption sur DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) 17 et 28, Rue Saint Georges.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles.

### 2- Suppression de l'indemnité d'un adjoint de la commune déléguée d'Argenton Les Vallées

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que Mme CASSIN Armelle, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire délégué d'Argenton Les Vallées, par lettre en date du 08 Avril 2016, a demandé à ne plus percevoir son indemnité d'adjointe tout en conservant ses fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2016.

Mr le Maire invite le Conseil Municipal, à se prononcer sur la suppression de l'indemnité de Mme CASSIN, Mme CASSIN Armelle se retire et ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé de supprimer l'indemnité de la 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée d'Argenton Les Vallées.

### 3- Vote des subventions

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les différentes subventions, tels que proposés par les commissions :

#### • **Subventions scolaires :**

- APE Collège Blaise pascal : 46€/élève (77 élèves x 46€ = 3542€)
- APPEL Collège Saint-Joseph : 46€/élève (62 élèves x 46€ = 2852€)
- Maison Familiale du Terra : 46€/élève (4 élèves x 46€ = 184€)
- Maison Familiale de Bressuire : 46€/élève (3 élèves x 46€ = 138€)
- Maison Familiale de Mauléon : 46€/élève (2 élèves x 46€ = 92€)
- Maison Familiale de Boësse : 46€/élève (4 élèves x 46€ = 184€)

Concernant les sorties pédagogiques :

- 
- APEL Sainte Marie : 10€/élève/jour (81 élèves x 10€ x 3 jours = 2430€)
- Ecole de Moutiers – La Chapelle : 10€/élève/jour (52 élèves x 10€ x 3 jours = 1560€)

- **Fonds scolaires :**

La commission propose de verser 38€/élève aux écoles publiques du « Chat Perché » à Argenton Les Vallées et au groupe scolaire Moutiers-La Chapelle, pour l'achat des fournitures scolaires, pour l'année scolaire 2016-2017. Cette subvention sera versée directement aux caisses des écoles.

- **Subventions aux associations:**

- Les Rencontres de l'Argenton : 400€
- Les Saints Patrics : 305€
- La Gaule Argentonnoise : 100€
- Association de Chasse de La Chapelle Gaudin : 25€
- Judo Club Thouarsais : 40€/licencié (11 licenciés x 40€ = 440€)
- Basket Pays Argentonnois : 40€/licencié (31 licenciés x 40€ = 1240€)
- Football Club Pays Argentonnois : 40€/licencié (68 licenciés x 40€ = 2720€)
- USCA : 40€/licencié (44 licenciés x 40€ = 1760€)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions ci-dessus.

Les commissions scolaires et politique associative soulignent qu'une réflexion sur les dossiers de demandes de subventions est en cours.

#### **4- Vote de la subvention à l'association « La Colporteuse »**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite à l'approbation du rapport définitif de la CLECT pour les transferts de charge liés à la mise en place de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, lors de sa séance du 04 Décembre 2014, figurait sur le calcul de l'attribution de compensation 2014 dans sa version définitive le retour de la subvention annuelle de fonctionnement de l'association La Colporteuse à la commune pour un montant de 8.600€.

Par délibération du 26 Février 2016, la commune d'Argenton les Vallées à verser cette subvention à La Colporteuse. Le montant du retour de subvention annuelle de fonctionnement de l'association est inchangé à ce jour, soit 8.600€.

Mr le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le versement de la subvention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la dite subvention.

#### **5- Participations aux frais de scolarité à l'Ecole de Cersay**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune d'Ulcot par délibération du 25 Août 2015 avait décidé de verser une subvention de 841,46€ pour un enfant scolarisé sur la commune de Cersay. Le Conseil Municipal avait notamment décidé de participer à ces frais de scolarité pour la période de Septembre à Décembre 2015, à hauteur de 84,15€ par mois, dans l'attente de la création de la commune nouvelle.

Mr le Maire souligne que la commission scolaire est favorable au versement du solde de la subvention de 504,90€, correspondant à la période de Janvier à Juin 2016.

Mr le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le versement de du solde de la participation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser le solde de la participation.

#### **6- Achat de cadeaux au personnel communal**

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, la commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite, ou suite à une fin de contrat. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Il est proposé que le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) soit d'une valeur maximum de 500€.

Mr le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la valeur maximum du cadeau.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer ce montant à 500€ maximum.

## **7- Achat d'un véhicule aux services techniques**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un véhicule type MASTER RENAULT L3 H2 Grand Confort, pour les Services Techniques. Il informe les membres du Conseil Municipal que le prix de ce véhicule s'élève à 12.908,33€ HT soit 15.490,00€ TTC. A ce prix, s'ajoutent les formalités d'immatriculation à hauteur de 488,76€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à signer le bon de commande.

## **8- Renouvellement des contrats de prestations de travaux de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings avec Séolis pour les communes déléguées de La Chapelle Gaudin et Le Breuil Sous Argenton**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que concernant les contrats de prestations de travaux, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public des voies et des parkings, sur les 5 communes (Ulcot n'ayant pas d'éclairage public), seules les communes déléguées du Breuil Sous Argenton, La Coudre et La Chapelle Gaudin sont sous contrat avec Séolis, et bénéficient de l'offre IRIS.

Quant aux communes déléguées d'Argenton Les Vallées et de Moutiers, elles ont recours à l'entreprise CETP au coup par coup.

Aussi, il informe le Conseil Municipal que pour la commune déléguée du Breuil Sous Argenton, le contrat est terminé depuis Mars 2016. Quant aux contrats des communes déléguées de La Coudre et de La Chapelle Gaudin, ils se terminent respectivement en 2019, et en juin 2016.

Mr le Maire informe également le Conseil Municipal que Séolis a accepté de prolonger le contrat du Breuil Sous Argenton jusqu'en Juin 2016.

Mr le Maire propose donc le renouvellement de ces dits contrats avec Séolis pour les communes déléguées du Breuil Sous Argenton et de La Chapelle Gaudin, dans l'attente d'une harmonisation.

Il précise que le prix des prestations applicable sur le périmètre du Breuil Sous Argenton et La Chapelle s'élève à 1.544,96€ HT par an pour les 2 communes, soit 1.853,95€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à signer ledit contrat et tout document s'y afférent.

## **9- Travaux d'éclairage public sur la commune déléguée du Breuil Sous Argenton**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, sur des luminaires, sont à réaliser sur la commune déléguée du Breuil Sous Argenton.

Monsieur le Maire présente le devis de Séolis qui s'élève à 9.339,87€ H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à signer ledit devis et tout document s'y afférent.

## **10- Facturation des dégâts occasionnés sur l'ascenseur Place du 04 Août**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des dégradations ont été commises dans le hall de l'ascenseur et sur l'ascenseur, Place du 04 Août. Une déclaration de sinistre pour vandalisme a été déposée auprès de notre assureur Groupama, ainsi qu'un dépôt de plainte en Gendarmerie.

Mr le Maire précise que le montant des dégâts s'élève à 736,75€ pour l'ascenseur et à 115€ pour les dommages sur le mur.

Mr le Maire précise également que l'assurance rembourse à la commune un montant de 456,75€.

Mr le Maire propose donc de faire régler à la famille, dont le nom est connu le solde de la facture soit : 395€

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à établir cette facture à l'encontre des responsables des dégâts.

## **11- Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la « Route de Châtenay »**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de mise en accessibilité et de sécurisation de la route de Châtenay, il convient d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre. La proposition d'honoraires établie par le cabinet AREA Urbanisme s'élève à 2.880€H.T, soit 3.456,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces relatives s'y afférents.

## **12- Vente d'une parcelle au lotissement « Des Plaines » - quartier de Boësse –**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Sandra MAROLLEAU, domiciliée 1, Rue des Cerisiers à Genneton (79150), souhaite acquérir le lot n°3 du lotissement communal des plaines, quartier de Boësse, cadastrée section 037 AC n° 53 d'une superficie de 881 m<sup>2</sup> au prix hors taxes de 15,77 €, soit 18,00 € T.T.C le m<sup>2</sup> soit un montant de 15 858,00 € T.T.C auquel s'ajoutera la participation au raccordement au réseau d'assainissement selon le tarif en vigueur fixé par le Syndicat du Val de Loire. Cette somme sera encaissée à l'article 7015 du budget annexe du lotissement des Plaines.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à signer tous actes et pièces, concernant cette vente.

### 13- Décisions Modificatives

- Budget Communal d'Argentonnay**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

#### FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Ch 011 Charges à caractère général</b>		<b>Ch 70 Produits des services</b>	
c/60623 Alimentation	+ 2.200€	c/7067 Redevances des services	- 3.000€
c/60628 Fournitures diverses	+ 7.000€	c/70841 Reversement des budgets annexes	-13.400€
c/60633 Fournitures de voirie	- 5.000€		
c/61522 Entretien de bâtiments	+ 15.000€		
c/61523 Entretien voies et réseaux	+ 5.000€		
c/61558 Entretien autres biens mobiliers	+ 4.000€		
c/6156 Contrats de maintenance	+ 3.500€		
c/616 2 Assurances	+ 4.786€		
c/6232 Fêtes et cérémonie	+ 2.200€		
c/6237 Publications	+ 2.000€		
c/63512 Taxes Foncières	+8.500€		
c/6355 Cartes Grises	+ 1.000€		
<b>Sous-total</b>	<b>50.186€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>-16.400€</b>
<b>Ch 012 Charges de personnel</b>		<b>Ch 73 Impôts et Taxes</b>	
c/6218 Personnels extérieurs	+ 23.000€	c/73111 Taxes foncières et d'habitation	+ 8.000€
c/6336 Cotisations CNFPT et CDG	+ 1.000€	c/7325 Fonds de péréquation	+ 14 500€
c/6411 Personnel titulaire	- 9.000€	c/7336 Droits de Place	+ 2.000€
c/64131 Personnel non titulaire	+ 1.000€		
c/64162 Emplois d'avenir	+ 30.000€		
c/6451 Cotisations URSSAF	+ 2.000€		
C/6453 Cotisations Caisse de Retraite	+1.000€		
c/6454 Cotisations ASSEDIC	+1.000€		
<b>Sous-total</b>	<b>50.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>24 .500€</b>
<b>Ch 65 Autres Charges de Gestion</b>		<b>Ch74 Dotations et participations</b>	
c/ 654 Créances irrécouvrables	+ 3.000€	c/7411 D.G.F	- 45 336€
c/6554 Organismes de regroupement	+17 .000€	C/74121 Dotation solidarité rurale	+ 110.452€
c/6558 Autres contributions obligatoires	+ 40.000€	c/74127 Dotation nationale de péréquation	+ 21.113€
c/657363 Subvention Budgets Annexes	+ 38.000€	c/74833 Etat compensation CFE	- 500€
c/6574 Subvention Associations	+ 12.000€	C/74834 Etat compensation TF	- 20.422€
		C/74835 Etat compensation TH	-113€
		C/7488 Autres participations	+ 10.000€
<b>Sous-total</b>	<b>110.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>75.194€</b>
<b>Ch 66 Charges Financières</b>		<b>Ch 013 Atténuation de charges</b>	
c/66111 Intérêts sur dettes	+ 5.000€	c/777 FCTVA sur entretien voirie et bâtiments	+ 25.000€
c/668 Charges Financières	+ 200€		
<b>Sous-total</b>	<b>5.200€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>25.000€</b>
<b>Ch 67 Charges Financières</b>		<b>002 Excédent de Fonctionnement Reporté</b>	
c/6714 Bourses et Prix	+ 2.000€	002 Excédent de Fonctionnement Reporté	+149.092€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 2.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>149.092€</b>
<b>022 Dépenses imprévues</b>			
022 Dépenses imprévues	+ 40.000€		
<b>Sous-total</b>	<b>40.000€</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>257.386€</b>		<b>257.386€</b>

#### INVESTISSEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>001 Déficit antérieur reporté</b>		<b>Ch 10 Dotations – Fonds divers</b>	
001 Déficit antérieur reporté	+ 191.578€	c/1068 Excédent de Fonctionnement	+ 461.577€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 191.578€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 461.577€</b>
<b>Ch 16 Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>Ch 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	
c/1641 Emprunts en euros	+ 118.860€	c/1641 Emprunts en euros	+93.920€
c/16813 Autres emprunts Particuliers	+ 1.800€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 120.660€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+93.920€</b>
<b>Ch 10 Dotations Fonds divers</b>		<b>Ch 10 Dotations Fonds divers</b>	
c/102291 Reprise sur FCTVA	+ 25.000€	c/10222 FCTVA	+ 25.000€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 25.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 25.000€</b>

		<b>Ch 27 Autres immobilisations financières</b>	
		c/27638 Autres établissements publics	+ 44.630€
<b>Sous-total</b>		<b>Sous-total</b>	<b>+ 44.630€</b>
<b>Op 2000 revitalisation du centre bourg</b>		<b>Op 2000 revitalisation du centre bourg</b>	
c/2031 Frais d'études	- 50.000€	c/1327 Subventions d'équipements	- 40.000€
<b>Sous-total</b>	<b>- 50.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>- 40.000€</b>
<b>Op 2002 Sécurisation Rte de Châtenay</b>		<b>Op 2002 Sécurisation Rte de Châtenay</b>	
c/2151 Réseaux de voirie	+ 60.000€	c/10222 FCTVA	+ 9.822€
		c/13251 Subventions Gpt Collectivités	+ 9.000€
		c/1328 Subventions Autres	+ 6.500€
		c/1323	+ 25.000€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 60.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 50.322€</b>
<b>Op 7000 Création site internet</b>		<b>Op 7000 Création site internet</b>	
c/2051 Concessions Licences	+ 7.000€	c/10222 FCTVA	+ 1.000€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 7.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.200€</b>
<b>Op 3001 Agencements Mobiliers</b>		<b>Op 3001 Agencements Mobiliers</b>	
c/2051 Concessions Licences	+ 700€	c/10222	+ 900€
c/2184 Autres immobilisations Mobiliers	+ 5.000€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 5.700€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 900€</b>
<b>Op 4000 Extension Ecole du Chat Perché</b>		<b>Op 4000 Extension Ecole du Chat Perché</b>	
c/21312 Bâtiments scolaires	+ 6.000€	c/10222 FCTVA	+ 980€
		c/1341 Dotation d'équipements	+ 1.000€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 6.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.980€</b>
<b>Op 5002 Rénovation Eclairage Public Moutiers</b>		<b>Op 5002 Rénovation Eclairage Public Moutiers</b>	
c/21534 Réseaux d'électrification	+ 11.000€	c/10222 FCTVA	+ 1.700€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 11.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.700€</b>
<b>Op 4002 Salle Municipale La Coudre</b>			
c/21318 Construction Autres Bâtiments	+ 3.000€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 3.000€</b>	<b>Sous-total</b>	
<b>Op 3002 Achats de véhicules</b>		<b>Op 3002 Achats de véhicules</b>	
c/2182 Matériel de transport	+ 50.000€	c/10222 FCTVA	+ 8.200€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 50.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 8.200€</b>
<b>Op 5004 Borne électrique</b>		<b>Op 5004 Borne électrique</b>	
c/21534 Réseaux d'électrification	+ 13.500€	c/10222 FCTVA	+2.200€
		c/1326 Subventions autres établissements	+ 8.000€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 13.500€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 10.200€</b>
<b>Op 5005 Réseau électrique La Coudre</b>		<b>Op 5005 Réseau électrique La Coudre</b>	
c/21534 Réseau d'électrification	+ 11.500€	c/10222 FCTVA	+ 1.670€
		c/1326 Subventions autres établissements	+ 555€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 11.500€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 2.225€</b>
<b>Op 5006 Réseaux Electrique Le Breuil</b>		<b>Op 5006 Réseaux Electrique Le Breuil</b>	
c/21534 Réseaux d'électrification	+ 12.000€	c/10222 FCTVA	+ 1.900€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 12.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.900€</b>
<b>Op 5007 Aménagement Place du Breuil</b>		<b>Op 5007 Aménagement Place du Breuil</b>	
c/2151 Réseaux de voirie	+ 23.000€	c/10222 FCTVA	+ 3.770€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 23.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 3.770€</b>
<b>Op 5008 Sécurisation Pont Cadore</b>		<b>Op 5008 Sécurisation Pont Cadore</b>	
c/2151 Réseaux de voirie	+16.000€	c/10222 FCTVA	+ 2.700€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 16.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 2.700€</b>
<b>Op 3003 Désherbeur Mécanique</b>		<b>Op 3003 Désherbeur Mécanique</b>	
c/2188 Autres immobilisations	+ 5.000€	c/10222 FCTVA	+820€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 5.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 820€</b>
<b>Op 4004 Création volets Château de Sanzay</b>		<b>Op 4004 Création volets Château de Sanzay</b>	
c/21318 Autres bâtiments publics	+ 11.000€	c/10222 FCTVA	+ 1.800€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 11.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.800€</b>
<b>Op 4005 Création Mur d'escalade</b>		<b>Op 4005 Création Mur d'escalade</b>	
c/21318 Autres bâtiments	+10.000€	c/10222 FCTVA	+ 1.640€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 10.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.640€</b>
<b>Op 4006 Fonds de concours Espace Enfants</b>		<b>Op 4006 Fonds de concours Espace Enfants</b>	
c/2041512 Subventions Equipements Bâtiments	+ 12.000€	c/110222 FCTVA	+ 1.900€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 12.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.900€</b>
<b>Op 5009 Eclairage Public Lotissement La Cailtière</b>		<b>Op 5009 Eclairage Public Lotissement La Cailtière</b>	
c/21534 Réseaux d'électrification	+ 11.000€	c/10222 FCTVA	+ 1.800€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 11.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.800€</b>
<b>Op 5002 Extension réseau EP Moutiers</b>		<b>Op 5002 Extension réseau EP Moutiers</b>	
c/21534 Réseaux d'électrification	+ 17.000€	c/10222 FCTVA	+ 2.400€

<b>Sous-total</b>	<b>+ 17.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ .2400€</b>
<b>Op 8000 Acquisition immeuble</b>		<b>Op 8000 Acquisition immeuble</b>	
c/ 21318 Autres bâtiments publics	+ 60.000€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 60.000€</b>	<b>Sous-total</b>	
<b>020 Dépenses imprévues</b>			
020 Dépenses imprévues	+ 48.646€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 48.646€</b>	<b>Sous-total</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>680.584€</b>		<b>680.584€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 2
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Camping Argenton Les Vallées**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

#### FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Ch 011 Charges à caractère général</b>		<b>Ch 70 Produits des services</b>	
c/60612 Electricité	+ 300€	c/70846 Mise à disposition de personnel	+ 15.000€
c/60632 Fournitures de pt équipement	+ 500€		
c/61522 Entretien de bâtiments	+ 23.000€		
c/6238 Publications Divers	+ 3.000€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 26.800€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 15.000€</b>
<b>Ch 012 Charges de personnel</b>		<b>Ch 75 Autres produits de Gestion Courante</b>	
c/6218 Personnels extérieurs	+ 10.000€	c/752 Revenus des immeubles	+ 1.053€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 10.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.053€</b>
<b>Ch 73 Reversements de taxes</b>		<b>Ch74 Dotations et participations</b>	
c/7398 Reversement Agglo Taxe séjour	+ 600€	c/7474 Participations commune	+ 38.000€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 600€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 38.000€</b>
<b>023 Virement à l'investissement</b>			
023 Virement à l'investissement	+ 8.783€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 8.783€</b>	<b>Sous-total</b>	
<b>002 Déficit reporté</b>			
002 Déficit reporté	+ 7.870€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 7.870€</b>	<b>Sous-total</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>54.053€</b>		<b>54.053€</b>

#### INVESTISSEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>001 Déficit reporté</b>		<b>021 Virement section de fonctionnement</b>	
001 Déficit reporté	+ 4.833€	021 Virement section de fonctionnement	+ 8.783€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 4.833€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 8.783€</b>
<b>Ch 21 Immobilisations corporelles</b>			
c/2188 Autres immobilisations	+3.950€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 3.950€</b>	<b>Sous-total</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 8.783€</b>		<b>+ 8.783€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Locations Commerciales Argenton Les Vallées**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Ch 011 Charges à caractère général</b>		<b>Ch 70 Produits des services</b>	
c/615228 Autres bâtiments	+ 7.000€	c/70878 Remboursement de frais	+ 2.639€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 7.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 2.639€</b>
		<b>002 Excédent de Fonctionnement Reporté</b>	
		002 Excédent de Fonctionnement Reporté	+ 4.361€
<b>Sous-total</b>		<b>Sous-total</b>	<b>+ 4.361€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 7.000€</b>		<b>+ 7.000€</b>

 **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>001 Déficit reporté</b>		<b>Ch 10 Dotations – Fonds divers</b>	
001 Déficit reporté	+ 11.536€	c/1068 Excédent de Fonctionnement	+ 11.536€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 11.536€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 11.536€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 11.536€</b>		<b>+ 11.536€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Lotissement des Plaines Argenton Les Vallées**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

 **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>042 Transfert entre section</b>		<b>Ch 70 Produit des Services</b>	
c/71355 Variation de stocks	+ 13.220€	c/7015 Vente de terrains	+ 13.220€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 13.220€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 13.220€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+13.220€</b>		<b>+ 13.220€</b>

 **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Ch 16 emprunts et Dettes</b>		<b>001 Excédent antérieur reporté</b>	
c/16878 emprunts autres organismes	+ 24.744€	001 Excédent antérieur reporté	+ 11.524€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 24.744€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 11.524€</b>
		<b>040 Transferts entre section</b>	
		c/3555 Terrains aménagés	+ 13.220€
<b>Sous-total</b>		<b>Sous-total</b>	<b>+ 13.220€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+24.744€</b>		<b>+ 24.744€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Panneaux Photovoltaïques La Chapelle Gaudin**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

 **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Ch 011 Charges à caractère général</b>		<b>002 Excédent Fonctionnement Reporté</b>	
c/615221 Bâtiments publics	+ 5.440€	002 Excédent Fonctionnement Reporté	+ 4.340€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 5.440€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 4.340€</b>
<b>042 Opération ordre de transfert</b>			
c/6811 Dotations aux amortissements	+ 2.900€		

<b>Sous-total</b>	<b>+ 2.900€</b>	<b>Sous-total</b>	
<b>023 Virement à l'investissement</b>			
023 Virement à l'investissement	-4.000€		
<b>Sous-total</b>	<b>-4.000€</b>	<b>Sous-total</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4.340€</b>		<b>+ 4.340€</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<b>Ch 21 Immobilisations corporelles</b>		<b>001 Excédent d'investissement</b>	
c/2151 Installations complexes	+ 13.914€	001 Excédent d'investissement	+ 15.014€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 13.914€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 15.014€</b>
		<b>021 Virement section de fonctionnement</b>	
		021 Virement section de fonctionnement	-4000€
<b>Sous-total</b>		<b>Sous-total</b>	<b>-4000€</b>
		<b>040 Opération d'ordre de Transfert</b>	
		c/28151 Amortissements Installations complexes	+ 2.900€
<b>Sous-total</b>		<b>Sous-total</b>	<b>+ 2.900€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 13.914€</b>		<b>+ 13.914€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Location Commerciale Le Breuil Sous Argenton**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<b>Ch 011 Charges à caractère général</b>		<b>002 Excédent Fonctionnement Reporté</b>	
c/61522 Entretien de bâtiments	+ 4.340€	002 Excédent Fonctionnement Reporté	+ 4.340€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 4.340€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 4.340€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4.340€</b>		<b>+ 4.340€</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<b>Ch 021 Immobilisations corporelles</b>		<b>001 Excédent d'investissement</b>	
c/2132 Immeuble de rapport	+ 303€	001 Excédent d'investissement	+ 303€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 303€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 303€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 303€</b>		<b>+ 303€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Résidence Béllané Le Breuil Sous Argenton**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<b>Ch 011 Charges à caractère générale</b>		<b>Ch 70 Produit des Services</b>	
c/60612 Electricité	+ 2.000€	c/70878 Par d'autres redevables	+ 2.000€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 2.000€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 2.000€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 2.000€</b>		<b>+ 2.000€</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>001 Déficit reporté</b>		<b>Ch 10 Dotations – Fonds divers</b>	
001 Déficit reporté	+ 40.322€	c/1068 Excédent de Fonctionnement	+ 7.217€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 40.322€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 7.217€</b>
		<b>Ch 16 Emprunts et Dettes</b>	
		c/1641 emprunts	+ 33.105€
<b>Sous-Total</b>		<b>Sous-total</b>	<b>+ 33.105€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 40.322€</b>		<b>+ 40.322€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Lotissement Le Breuil Sous Argenton**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Ch 16 Emprunts</b>		<b>001 Excédent d'investissement</b>	
c/16878 Emprunts autres organismes	+19.886€	001 Excédent d'investissement	+ 19.886€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 19.886€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 19.886€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 19.886€</b>		<b>+ 19.886€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Locations Commerciales La coudre**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>002 Déficit reporté</b>		<b>Ch 70 Produit des services</b>	
002 Déficit reporté	+ 4.655€	c/70878 Par d'autres redevables	+ 4.655€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 4.655€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 4.655€</b>
<b>Ch 67 Charges exceptionnelles</b>		<b>Ch 77 Produits exceptionnels</b>	
c/673 Titres annulés	+ 10€	c/7718 Autres produits exceptionnels	+ 10€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 10€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 10€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4.665€</b>		<b>+ 4.665€</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>001 Déficit reporté</b>		<b>Ch 16 Emprunts</b>	
001 Déficit reporté	+ 9.672€	c/1641 Emprunts	+ 9.672€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 9.672€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 9.672€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9.672€</b>		<b>+ 9.672€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Locations Commerciales Moutiers Sous Argenton**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Ch 011 Charges à caractère général</b>		<b>002 Excédent Fonctionnement Reporté</b>	
c/61522 Entretien de bâtiments	+ 790€	002 Excédent Fonctionnement Reporté	+ 1.390€
c/63.512€ Taxes Foncières	+ 600€		
<b>Sous-total</b>	<b>+ 1.390€</b>		<b>+ 1.390€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1.390€</b>		<b>+ 1.390€</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Ch 21 Mobilisations corporelles</b>		<b>001 Excédent d'investissement</b>	
c/2132 Immeuble de rapport	+ 15.180€	001 Excédent d'investissement	+ 15.180€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 15.180€</b>		<b>+ 15.180€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 15.180€</b>		<b>+ 15.180€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- **Budget Lotissement La Cailtière Moutiers Sous Argenton**

Mr le Maire indique que suite au vote des comptes administratifs et à l'affectation des résultats, il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>001 Déficit reporté</b>		<b>Ch 16 Empruntes et Dettes</b>	
001 Déficit reporté	+ 48.713€	c/1641 emprunts	+ 48.713€
<b>Sous-total</b>	<b>+ 48.713€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>+ 48.713€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 48.713€</b>		<b>+ 48.713€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 1
- de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

**14- Agenda d'Accessibilité Programmée – La Coudre – Ulcot –**

Mr le Maire informe les Conseil municipal, que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, les dossiers des communes de La Coudre et d'Ulcot n'ont pas été déposés.

Mr le Maire précise que ces dossiers sont en cours de préparation, et qu'il doit être autorisé par le Conseil municipal à présenter la demande de validation de l'agenda.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, autorise Mr le Maire à déposer les dossiers de l'Ad'Ap pour les communes déléguées de La Coudre et d'Ulcot.

**15- Taux de promotion- avancement de grade -**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que selon la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49,

Qu'il appartient, désormais, au conseil municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade,

Que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Deux-Sèvres rendu le 29 mars 2016,

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux d'avancement de grade comme suit :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
Technicien	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	100
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	100
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	100
Animateur	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	100
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les taux d'avancement de grade tels que proposés, et autorise Mr le Maire à signer tout document à intervenir.

## **16- Contrat Emploi d'Avenir**

Mr le Maire propose l'embauche d'un jeune en contrat emploi d'avenir, au sein des Services techniques. Des élus n'étant pas favorable à cette embauche, cette décision est reportée.

Il est demandé à la Commission RH d'analyser les besoins réels des Services Techniques puis de comparer l'impact financier existant entre le recours à des services externalisés (syndicat de voirie) et l'embauche d'un agent à temps plein.

## **17- Modification des statuts du Syndicat de Voirie**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la création de la commune nouvelle d'Argentonay, le Syndicat de Voirie a modifié ses statuts, notamment l'article 6 quant à la composition du Comité Syndical et l'article 7 quant à la composition du bureau.

Après lecture des nouveaux statuts du Syndicat de voirie, Mr le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les nouveaux statuts du Syndicat de Voirie, annexés, et autorise Mr le Maire à signer tout document à intervenir.

## **18- Convention de vérification périodique – Installation de désenfumage Salle des Fêtes du quartier de Boësse**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vérification périodique réglementaire des équipements et des installations, il convient de faire vérifier les installations de désenfumage dans la salle des fêtes du quartier de Boësse. Cette prestation n'étant pas incluse dans le contrat initial, il convient de faire un nouveau contrat, avec notre prestataire Qualiconsult Exploitation, pour la vérification périodique de détecteurs de fumée à la salle des fêtes du quartier de Boësse.

Mr le Maire précise que cette prestation annuelle s'élève à 110€ H, soit 132€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

## **19- Avenant n°1 au marché « Vérifications périodiques réglementaires des équipements et des installations »**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation des vérifications périodiques réglementaires des équipements et des installations, passée entre l'Agglo2b et la commune d'Argenton Les Vallées, il convient de faire un avenant au lot n°1 « Vérifications périodiques des

installations électriques » et au lot n°2 « Vérifications périodiques des installations de chauffage, des installations de produit d'eau chaude sanitaire, des installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés ».

Cet avenant a pour but d'ajouter des bâtiments à vérifier et de supprimer certains bâtiments ne donnant pas lieu à vérification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant ci annexé et tout document s'y afférent.

## **20- Avenant n°1 au Lot n°8 « Electricité » du marché d'extension de l'école du « Chat Perché »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du marché d'extension de l'école du « Chat perché », il est proposé dans le lot n°8 « Electricité », une moins-value pour modification de l'éclairage de sécurité et incendie et une plus-value pour l'ajout de 3 projecteurs.

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot n°8	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant HT
Electricité	SAS ONILLON	6 020,48€	<b>388,36€</b>	6 408,84€

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'extension de l'école du « Chat Perché » comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'extension de l'école du « Chat Perché », comme détaillé ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2016 de la Commune d'Argentonnay.

## **21- Résiliation de l'adhésion à La Fédération des Stations Vertes**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la municipalité d'Argenton les Vallées adhère pour le camping municipal, à la fédération des stations Vertes.

Mr le Maire précise que compte tenu du coût de l'adhésion annuelle, il est proposé par la commission camping la résiliation de cette adhésion, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, demande à l'unanimité, la résiliation de cette adhésion et autorise Mr le Maire à signer tout document à intervenir.

## **22- Consultation pour la fourniture et la livraison des repas – Cantine Ecole du Chat perché –**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fournitures et de livraisons des repas à la cantine du « Chat Perché », passé avec Restoria, en Juin 2013 prend fin en Juin 2016.

Il précise qu'il convient alors de lancer une consultation pour la fourniture et livraison des repas en liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 votes contre :

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide à compter de la prochaine rentrée scolaire 2016-2017.

Les élus ayant voté contre, souhaitent que soit inséré dans le cahier des charges, validé par la commission scolaire, l'introduction d'un pourcentage, à définir, de repas bio.

## **23- Demande de subvention DETR pour l'achat du matériel informatique de la nouvelle classe de l'école du « Chat perché »**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la construction de la nouvelle classe à l'école du « Chat Perché », l'acquisition du matériels informatiques : ordinateur et vidéoprojecteur, est éligible à la DETR, à hauteur de 20%.

Mr le Maire présente le plan de financement suivant :

### **DEPENSES**

Vidéoprojecteur		1 436,91 €
2 Ordinateurs		1 396,67€
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>	<b>H.T</b>	<b>2 833,58 €</b>

### **RECETTES**

DETR 20%		566,71 €
Autofinancement		2 266,87€

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement ci-dessus, et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## **24- Chemin rural au lieu-dit « Mirémont »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-19,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L161-1, L161-2 et L161-10,

Considérant que la commune est propriétaire d'un chemin rural reliant la voie communale n°36 au chemin rural dit « Le chironneau »

Considérant que son entretien constitue une charge disproportionnée par rapport à son utilité pour le public.

Considérant la présence d'autres voies de circulation.

Considérant l'offre de Monsieur BILLIETTE Hubert et Madame VEYSSIERE Angélique d'acquiescer une partie de ce chemin, depuis la voie communale dite du « Le Chironneau » jusqu'au niveau de la propriété.

Monsieur le Maire propose de désaffecter cette partie de chemin rural et de procéder, en raison de l'inutilité de ce bien pour la commune, à la réalisation d'une enquête publique en vue de sa vente.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La désaffectation d'une partie du chemin rural dit « Le Chironneau ».
- De procéder à une enquête publique relative au projet de vente de cette partie de chemin rural.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et de signer tous documents dans le cadre de cette affaire.

## **25- Convention pour le transport et l'utilisation des Espaces Ludiques et Aquatiques par les écoles maternelles et primaires**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune d'Argentonnay doit passer une convention avec l'Agglo2b, afin que les élèves des écoles maternelles et primaires de l'Argentonnay puissent bénéficier de la piscine d'Argenton Les Vallées - transport et utilisation des Espaces Ludiques et Aquatiques -.

Mr le Maire donne lecture de ladite convention et précise que la commune s'engage à prendre à sa charge les frais d'entrée à la piscine, soit 1€/élève et par séance.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives s'y afférents.

## **26- Questions diverses**

- **Rencontre avec Mr BERNIER, Président de l'Agglo2b** : Mr le Maire fait part de la rencontre avec Mr BERNIER, et de la réflexion qui est lancée sur le patrimoine de l'Agglo2b, sur l'Argentonnay.
- **Compteurs Linky** : Mr LERIQUE, membre délégué du SIEDS, demande une prise de parole à la prochaine séance pour donner des informations sur les compteurs Linky.
- **Commission Communication** : Mr GIRAULT Robert informe que les membres de la commission ont proposé que les administrés décoorent leurs jardins et maisons sur le thème du vélo, lors du passage du Tour des Deux-Sèvres.
- **Commission Gouvernance** : Sur le mode de gouvernance, Mr le Maire a demandé à la commission d'évaluer et d'analyser les pratiques existantes et de proposer, si nécessaire, des méthodes de remédiation. Une rencontre va avoir lieu avec les présidents des commissions et ensuite avec les membres de la commission sans les présidents.

Séance levée à 00h10.